

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES LODEVOIS&LARZAC

Nombre de Membres

En exercice : 20

Présents : 12

Exprimés : 13
(dont 1 pouvoir donné)

Vote

Pour : 13

Blancs : 0

Nuls : 0

Date de convocation : vendredi 26 novembre
2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-
Préfecture de Lodève le :

n° CA CIAS 20211202 01

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mille vingt et un le 2 décembre

Le conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale, dûment convoqué à 14 heures 30 , s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET sous la présidence de REQUI Jean-Luc Président du C.I.A.S

Présents :

membres élus : Jean Luc REQUI, Président du C.I.A.S, BAISSET Martine, Maire de la commune de La Vacquerie, BOUSQUET Pierre-Paul, Maire de la Commune de St Pierre de la Fage , GALEOTE Monique Éluée de la commune de Lodève, FRONTIN Claudine, Éluée de la commune de Sorbs, PANIS Michel, Élu de la commune de Lodève, LAATEB Claude, Élu de la commune de Lodève

membres qualifiés : LACAZE Lionel représentant l'association MJC, LEDERMAN THérèse représentant le CODEV Pays Coeur d'Hérault, ABRIC Charles de l'association APF, DAUNIS Solange représentant l'UDAF, CAUNES Jean Paul, représentant l'association l'OUSTALITE

Pouvoirs :

membres élus :

membres qualifiés : MARTINEZ Marie-Line représentant l'association ACCORD, a donné pouvoir à ABRIC Charles de l'association APF

Absents :

membres élus : ENNADIFI Fatih, Éluée de la commune de Lodève, CANO Jésahel, Élu de la commune d'Usclas du Bosc, BATACHE Carmen, Éluée de la commune de Saint Etienne de Gourgas, ALIBERT Damien, Élu de la commune de Lodève,

membres qualifiés : CABANES Nelly, représentant l'association LES FICELLES, DELFORGE Clotilde représentant l'association ADAGES, AUDOUY Marie-Christine représentant l'Union Départementale des Foyers Ruraux,

Membres consultatifs:

VALETTE Florence, Directrice du C.I.A.S
FABRE Audrey, Adjointe à la Directrice du CIAS

Délibération n°1

Approbation procès verbal séance du conseil d'administration du 8 avril 2021

Le Président demande au conseil d'administration si des observations sont à formuler quant au procès verbal de la séance du 8 avril 2021, dont un exemplaire a été transmis à tous les membres du Conseil.

Aussi, il est proposé au Conseil d'Administration de délibérer sur cette affaire et le cas échéant :

Oui l'exposé de Jean-Luc REQUI, et après avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration votent :

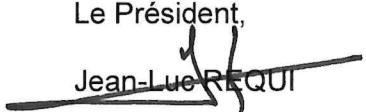
- Pour : 13
- Blancs : 0
- Nuls : 0

et décident:

- d'adopter le procès verbal de la séance du 8 avril 2021
- de transmettre la présente délibération au contrôle de légalité

Ainsi et fait et délivré les jours et an susdits et ont les délibérants signés au registre. Par extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,


Jean-Luc REQUI

**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU LODEVOIS ET LARZAC**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
du jeudi 8 avril – 14h30
PROCES VERBAL**

L'an deux mille vingt et un le huit avril

Le conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale, dûment convoqué à 14heures 30 , s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET sous la présidence de Jean-Luc REQUI, Président du C.I.A.S.

Présents :

membres élus : BAISET Martine, Maire de la commune de La Vacquerie, , GALEOTE Monique Élu de la commune de Lodève, FRONTIN Claudine, Élu de la commune de Sorbs, PANIS Michel, Élu de la commune de Lodève, LAATEB Claude, Élu de la commune de Lodève, Président du CIAS, ALIBERT Damien, Élu de la commune de Lodève

membres qualifiés : MARTINEZ Marie-Line représentant l'association ACCORD, ABRIC Charles de l'association APF

Pouvoirs :

membres élus : LACAZE Lionel représentant l'association MJC, a donné pouvoir à Jean-Luc REQUI, Président du CIAS, CAUNES Jean Paul, représentant l'association l'OUSTALITE, à donné pouvoir à GALEOTE Monique Élu de la commune de Lodève

Absents :

membres élus : CANO Jésahel, Élu de la commune d'Usclas du Bosc, BATACHE Carmen, Élu de la commune de Saint Etienne de Gourgas, ENNADIFI Fatiha, Élu de la commune de Lodève, BOUSQUET Pierre-Paul, Maire de la Commune de St Pierre de la Fage

membres qualifiés : AUDOUY Marie-Christine représentant l'Union Départementale des Foyers Ruraux,, ALVERGNE Michel représentant l'A.G.E.S.P.A, CABANES Nelly, représentant l'association LES FICELLES, DAUNIS Solange représentant l'UDAF, DELFORGE Clotilde représentant l'association ADAGES, LEDERMAN THérèse représentant l'e CODEV Pays Coeur d'Hérault,

Membres consultatifs:

VALETTE Florence, Directrice du C.I.A.S
FABRE Audrey, Adjointe à la Directrice du CIAS

Début de la séance à 14h40

Monsieur le Président procède à l'appel.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-31,

Considérant que le compte de gestion 2020 du budget principal établi par le Trésorier de Lodève est conforme au compte administratif du CIAS,

Considérant qu'après rapprochement de compte de gestion et du compte administratif, il apparaît que le Trésorier a bien repris dans ses écritures, le montant du solde figurant au bilan 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que le compte de gestion présente donc des résultats concordants avec ceux de l'ordonnateur,

Considérant que le Trésorier a transmis au CIAS son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait l'obligation

La Président demande au conseil d'administration si des observations sont à formuler et présente les chiffres du compte de gestion et du compte administratif pour montrer leur concordance, avant de sortir au moment du vote.

Aussi, il est proposé au Conseil d'Administration de délibérer sur cette affaire et le cas échéant :

Oui l'exposé de Madame GALEOTE, et après avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration votent :

- Pour : 9
- Blancs : 0
- Nuls : 0

et décident:

- d'adopter le compte de gestion de l'année 2020
- de transmettre la présente délibération au contrôle de légalité

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment :

l'article 1612-12 : l'arrêt des comptes est constitué par le vote de l'assemblée délibérante sur le compte administratif du CIAS, après transmission au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivante, du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité, ces documents doivent être concordants, l'article L2121-14 : le compte administratif est soumis à l'approbation du conseil d'administration hors de la vue du Président

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2020 du CIAS annexé à la présente délibération, est exposé au conseil d'administration ce jour ,

FONCTIONNEMENT dépenses

Chapitre	CA 2020
011 - Charges à caractère général	39 341,39
012 - Charges de personnel et frais assimilés	298 946,58
65 - Autres charges de gestion courante	10 451,45
Total des dépenses de gestion courante	348 739,42
66 - Charges financières	3 915,26
67 - Charges exceptionnelles	
Total des dépenses réelles de fonctionnement	352 654,68
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 206,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	2 206,00
TOTAL dépenses de fonctionnement	354 860,68

FONCTIONNEMENT recettes

Chapitre	CA 2020
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	15 961,91
74 - Dotations, subventions et participations	355 984,00
75 - Autres produits de gestion courante	2,05
013 - Atténuations de charges	4 486,32
Total des recettes de gestion courante	376 434,28
77 - Produits exceptionnels	2 201,59
Total des recettes réelles de fonctionnement	378 635,87
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	7 267,27
TOTAL des recettes de fonctionnement	385 903,14

INVESTISSEMENT Dépenses

Chapitre	CA 2020
20 - Immobilisations incorporelles	0,00
21 - Immobilisations corporelles	519,00
Total des dépenses d'équipement	519,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	23 135,55
Total des dépenses financières	23 135,55
Total des dépenses réelles d'investissement	23 654,55
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	18 357,01
TOTAL des dépenses d'investissement	42 011,56

INVESTISSEMENT Recettes

Chapitre	CA 2020
13 - Subventions d'investissement reçues	0,00
Total recettes d'équipement	0,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	23 182,05
Total recettes financières	23 182,05
Total des recettes réelles d'investissement	23 182,05
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 206,00
Total des recettes d'ordre d'investissement	2 206,00
TOTAL des recettes d'investissement	25 388,05

Considérant que Monsieur le Président est sorti de la salle pour le vote, et que Madame la Vice Présidente assure la présidence de séance pour cette affaire,

Ouï l'exposé de Madame GALEOTE, et après avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration votent :

- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstention : 0

et décident:

- d'adopter le compte administratif 2020
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire,
- de transmettre la présente délibération au contrôle de légalité

Vu la délibération du conseil d'administration de ce jour relative à l'approbation du compte administratif 2019 du budget principal du CIAS, dont conformément au compte de gestion les résultats sont les suivants :

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2020	23 775,19	A
Report à nouveau	7 267,27	B
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/20	31 042,46	A+B

Section d'Investissement

Solde d'exécution avec résultats antérieurs	- 16 622,51	C
---	-------------	---

Restes à réaliser			
Dépenses	Recettes		
4 826,04	0,00	Solde des restes à réaliser	- 7 240,04

Besoin de financement de la section d'investissement	23 862,55	E= C+D
--	-----------	--------

1/ Couverture du besoin de financement de la section d'investissement par le vote au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de :	23 862,55	F
2/ Surplus affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédents de fonctionnement reporté »	7 179,91	A+B- F=G

Oui l'exposé de Monsieur le Président, et après avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration votent :

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0

et décident:

- d'affecter les résultats de l'exercice 2020 tels que présentés ci dessus,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire,
- de transmettre la présente délibération au contrôle de légalité

Délibération n°4

Vote du Budget primitif 2021

Présentation est faite du budget primitif par Monsieur le Président.

La Directrice Florence Caisso-Valette donne une explication sur les compétences légales et extra légales du CIAS, en reprécisant les missions accomplies et le public accompagné.

Oui l'exposé de Monsieur le Président, et après avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration votent :

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0

et décident:

- d'approuver le budget primitif 2021 tel que présenté
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire
- de transmettre la présente délibération au contrôle de légalité

Monsieur le Président explique que des incertitudes demeurent sur les recettes du CIAS notamment celles relatives au Foyer des Seniors qui demeure fermé depuis octobre dans le cadre de la crise sanitaire Covid-19.

Le Budget primitif présenté fera l'objet d'une décision modificative en cours d'année si les recettes attendues ne sont pas au rendez vous.

Il sera alors demandé une subvention complémentaire à la Communauté de Communes.

Questions diverses :

La Directrice Florence Caisso-Valette évoque l'analyse des besoins sociaux qui a démarré, elle rappelle que cette analyse est une obligation légale en chaque début de mandat.

Elle permet de faire une photo du territoire à un instant donné, et rassemble les besoins sociaux sur diverses thématiques : mobilité, insertion, jeunesse, santé, précarité, etc

Un tour des communes est fait pour avoir une vision du territoire dans sa globalité, des actions qui sont menées et des besoins nouveaux ou récurrents.

Séance levée à 15h30.